

JUSTICE
& PEACE

EUROPE - MIDDLE EAST

NEWS

07/2020

EDITO

La Newsletter de Juin 2020 s'articule autour de quatre rubriques principales

- Dossier special « Refugies & deplaces environnementaux » 2
- Covid_19 en prison 9
- Rencontre des promoteurs europeens 27 Juin 2020 11
- Nouvelless de JP-International 13

A l'occasion de la Journée Mondiale des Réfugiés, célébré dans le monde entier ce samedi 20 juin 2020, un dossier spécial « Réfugiés et Déplacés » a été préparé par Marie Monnet en lien avec les avocats du barreau de Paris. Focus sur les réfugiés environnementaux : qui sont-ils ? Comment les qualifier ? Comment les défendre ?

Puis, Anne Lecu, dominicaine et médecin à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (Paris) nous livrent un témoignage sur la crise sanitaire en prison.

Xavier Gomez nous informe ensuite de la rencontre des promoteurs JP d'Europe et du Moyen-Orient, qui se déroule cette année à distance

Enfin, quelques nouvelles de Justice et Paix International ouvrent notre « région » sur le monde.

Bon été à tous et toutes

*Fr. Xavier Gomez et Sr. Marie Monnet, op
Promoteurs JP pour l'Europe et le Moyen-Orient
justiceandpeaceeurope@gmail.com*

DOSSIER SPECIAL

« JOURNEE MONDIALE DES REFUGIES »

(20 JUIN 2020)

« Déplacés climatiques », « réfugiés environnementaux »,
« justice environnementale »

*Par Marie MONNET,
promotrice Justice et Paix pour l'Europe et le Moyen-Orient*

Les migrations climatiques ont toujours existé

Les migrations climatiques sont un phénomène très ancien : elles ont toujours existé mais elles sont rarement prises en compte dans l'étude des migrations. Elles deviennent aujourd'hui un sujet à part entière, en raison de l'importance prise par les débats sur le changement climatique.

Mais il y a un vide juridique

Les personnes déplacées pour des raisons climatiques tombent dans un vide juridique.

Les personnes qui se déplacent à l'intérieur d'un État sont les plus nombreuses et elles ne peuvent pas être considérées comme étant réfugiées. Les personnes qui franchissent une frontière internationale, pour des raisons climatiques, n'ont pas de protection juridique en tant que tel.

691 millions de personnes vivent dans des zones à fort risque

L'OIM travaille sur les réfugiés environnementaux depuis 10 ans. C'est la seule agence de l'ONU qui travaille explicitement sur le thème.

- 143 millions le nombre de personnes déplacées en 2050 (élévation du niveau de la mer, érosion, sécheresses), ce chiffre doit être réévalué à la hausse si on ajoute les personnes déplacées pour des catastrophes naturelles (rapport de la Banque mondiale, 2018)



- 691 millions de personnes qui vivent aujourd'hui dans des zones à risque de déplacement à l'horizon 2100 (rapport du GIEC)
- Nombre de personnes déplacées par des catastrophes naturelles chaque année (tremblement de terre, catastrophes climatiques), 25 millions de personnes déplacées en 2019 (rapport de ICMC). On observe que ce chiffre est 2 à 3 fois supérieur à celui des personnes déplacées en raison de conflit depuis 10 ans

Il n'existe pas aujourd'hui de définition juridique pour les personnes déplacées pour des raisons climatiques : migrants, éco-migrants, déplacés climatiques et environnementaux. Aujourd'hui, il y a un flou méthodologique. Cela se traduit par un flou dans la qualification des personnes déplacées : il n'y a donc pas de cadre juridique pour les protéger.

Quelques exemples concrets

- au Bangladesh, certaines personnes (1 million de personnes par an) sont déplacées 10 à 20 fois au cours de leur vie
- aux Caraïbes, les suites des ouragans déplacent chaque année des personnes en très grand nombre
- les îles du Pacifique : ce cas soulève d'énormes problèmes juridiques

Il y a toujours plusieurs facteurs à la mobilité humaine

Les migrations ne sont jamais liées à un seul facteur : le facteur environnemental a souvent été négligé et il est aujourd'hui (re)-intégré dans l'analyse, du fait des débats sur le changement climatique. Il reprend donc sa place mais il a toujours existé depuis les débuts de l'humanité.

La décision de migrer (quand cela relève d'une décision) s'appuie sur plusieurs facteurs. Il est très difficile d'identifier un profil unique ou de catégoriser de manière homogène toutes les personnes qualifiées de « migrants climatiques ». Ces migrations sont très différentes : choisies/contraintes ; temporaires/permanentes ; de très courte distance/de longue distance (moins fréquent). Elles sont très diversifiées. La migration interne (à l'intérieur d'un pays) est de très loin la plus fréquente. La migration internationale est beaucoup plus rare. Le changement climatique est un facteur amplificateur. Cela peut induire le risque inverse en l'extrapolant : le majorer.

La convention de Genève de 1951 ne protège pas les « déplacés climatiques »

Aujourd'hui, la convention de Genève de 1951 ne comporte pas de mention de « réfugiés environnementaux », la grande majorité des populations se déplace en interne, elle ne franchit pas de frontières internationales et ne sont donc pas considérées comme « réfugiées ». De plus, la convention de 1951 est fragile et en rediscuter peut fragiliser l'ensemble des catégories de réfugiés.

La migration comporte des populations dites « piégées » : les plus vulnérables parmi les personnes vulnérables n'ont pas les moyens de quitter une zone très dégradée.

Le plus grand projet de recherche financé par la Commission Européenne (2020) concerne les réfugiés climatiques.

L'apport des Nations-unies

Le programme des Nations-Unies pour le climat appartient au secrétariat général ONU.

Au sein du conseil de sécurité, l'agenda prend de l'importance depuis deux ans, alors qu'il était inexistant auparavant : c'est un signal important.

Les « réfugiés environnementaux » ou « personnes déplacées pour des raisons gouvernementales » : la corrélation entre environnement et conflit au Darfour a été faite dès les années 90 mais sans préciser la terminologie (pas de réfugiés environnementaux).

Les motivations migratoires ne peuvent pas être uniquement liées à l'environnement. Mais nous savons que l'augmentation de 1 à 2% des émissions Carbone va être décisive sur les personnes vulnérables. Le non-respect du seuil de 1,5% va impacter très fortement des populations fragiles. Dans le contexte européen, la prise en compte de cet objectif est explicite mais il faut rester vigilant.

Le programme des Nations-Unies pour l'environnement est « tout petit » : 500 personnes. Il surveille en permanence l'évolution des questions environnementales (évaluation/collecte de faits) et de préconiser aux pouvoirs publics et aux politiques des mesures pour préserver l'environnement. Son travail principal est la prévision des risques. L'accord-cadre de Sangai (2015) précise les objectifs pour réduire les risques jusqu'en 2030.

Faut-il un statut juridique pour les réfugiés environnementaux ?

Dans ce contexte, comment protéger les personnes déplacées à l'intérieur d'un État et dont la majorité se déplace du Sud au Sud?

Sur le plan juridique, le cas le plus emblématique est celui de Peyota c/Nouvelle Zélande. Le conseil des droits humains de l'ONU a rendu une décision très porteuse (24/1/2020) : c'est un virage majeur.

Une première décision du tribunal de l'immigration néozélandaise (27/6/2013 Ramsen) : les avocats avaient invoqué trois conventions internationales pour protéger leur client (la convention de 1951 mais aussi la convention contre la torture 1984 et le pacte des droits civils et politiques (1966). Le juge néozélandais a estimé qu'aucune des trois conventions ne convenait au cas du réfugié climatique. La demande de protection du client a été refusée. C'est cette décision qui a été portée au conseil des droits humains. Ce cas est issu d'un contentieux national (en Nouvelle-Zélande) jusqu'au bout, jusqu' à la cour suprême (arrêt 2015), puis saisine du conseil des droits humains (2020).

Il y a un demi-précédent (voir Prof. Michael Gérard) : Pacifique Grant (Mururoa). Une série de population est concernée dans les îles Marshall. Ces îlots ne peuvent plus être habités, après les essais nucléaires menés par les USA après-guerre. Sur le plan conventionnel, les droits des populations ont été maintenus, pendant un certain temps puis il y eu des accords bilatéraux avec certains États américains, tel que le Wisconsin, qui permettent à des habitants de ces îles d'aller travailler aux USA. Il y a eu continuité d'un État, continuité du territoire et prise en compte d'une certaine situation juridique qui a amené une continuité.

Comment qualifier juridiquement ces « réfugiés », ces « déplacés » ?

Dans la tradition des juristes français, on a contribué aux grandes conventions. Il faut passer à cette étape-là pour les réfugiés climatiques. Est-ce du local, régional, de l'international ? Depuis la décision du conseil des droits humains : ce sera long, il faut lancer le processus, en ne réinventant pas la roue :

- 1 Prenons le mandat du HCR
- 2 Régulons un État signataire qui ne ferait rien : la cour internationale de la Haye, avec sa chambre environnementale.
- 3 Traitons au cas par cas chaque situation comme entrant ou non dans une convention internationale de protection des réfugiés environnementaux

Le terme de migration est utilisé à mauvais escient dans la sphère politique, partout où les populismes exercent leur métier. Parlons de « déplacé », c'est plus compliqué pour les anti-migrants de l'utiliser dans la rhétorique politique de mauvais aloi ! La communauté des juristes peut se coordonner dans cette grande coalition !

« Crime d'écocide » : comment avoir un nouvel outil juridique ?

Il est proposé de formaliser le « crime d'écocide » : la proposition est de faire évoluer le Statut de Rome pour que la CPI (cour pénale internationale, 1998) puisse juger certaines interventions (ou non-interventions) de chefs d'État pour établir un « écocide », tel un génocide. Il s'agit d'avoir de nouveaux outils de gouvernance et des sanctions, c'est-à-dire un élargissement du droit international. Pour aller plus loin, <https://ecocidelaw.com/the-law/what-is-ecocide/>



Le concept de « Justice Environnementale »

En Europe, le concept de « Justice environnementale » est uniquement vu sous l'angle procédural. Aux USA, un angle social est pris en compte. Comment prendre en compte la précarité dans la problématique de la justice environnementale ? En Europe, on a souvent l'idée que les personnes déplacées pour des raisons environnementales vivent loin de nous, dans les hotspots. Aux Pays-Bas, 60% des gens vivent en dessous du niveau de la mer. Le niveau de vie permettra à la plus grande majorité de résoudre le problème mais il y aura tout de même des personnes très impactées.

Dans certaines zones de montagne, des bergers des Alpes ou au Portugal seront déplacés progressivement liés à des changements lents de l'environnement de vie et de travail, par exemple en provoquant des feux de forêt. Nous pourrions parler de protection sociaux-environnementales : la France est l'État qui le plus « solidariser » les cas ; il faut aujourd'hui le faire à l'échelle communautaire européenne.

Discussions en cours au Parlement européen

Le Statut de Rome est souvent intégré dans les droits nationaux, on peut renforcer son intégration pour faire reconnaître plus facilement comme étant une victime politique les personnes déplacées pour des questions environnementaux. Certains déplacements peuvent être interpréter comme des violations des droits humains. Dans le cadre du traité de Lisbonne (2009), on pourrait élargir la protection subsidiaire aux déplacés environnementaux.

A la Commission européenne, du côté de l'exécutif, peu de répondant

Il n'y a pas de réponse de la Commission européenne, même au niveau du Green Deal. Il n'y a pas d'obligation à l'action environnementale. La question environnementale n'est pas prise en compte dans la question migratoire. De plus, la sécurité est « privilégiée » et conduit à plus de frontières. Chypre, la Finlande, la Suède ont reconnu le facteur climatique comme critère de migration. Mais les visas ne sont pas établis sur ce seul critère. Il faut l'adosser sur un autre critère.

Au Conseil de l'Europe, la question est prioritaire en 2020

En 2020, la question de l'environnement et des droits humains est déclarée comme étant « prioritaire », notamment par l'intermédiaire de l'écocide. Le droit à un environnement stable et sain (droit à un climat stable, comme aux USA dans l'affaire Juliana), un droit fondamental à protéger ? Depuis une dizaine d'année, des projets de convention sont à l'étude mais on peut espérer que cela aboutisse en 2020.

La communauté des juristes solidaire et agissante

Défendre l'environnement est très risqué. Dans un État de droit, cette défense est possible. En d'autres pays, elle ne l'est qu'au péril de sa vie. La mémoire de ces défenseurs de l'intérêt général est à saluer. Nous avons besoin d'outils juridiques pour protéger les personnes déplacées et faire respecter leurs droits fondamentaux.

Une politique du laissez-mourir en guise de politique d'asile

Sur la route des Balkans, des violences sont systématiques et des expulsions en chaîne pour éviter que les personnes parviennent à destination : l'Italie renvoie en Slovénie qui renvoie en Bosnie... avec sa cohorte de souffrances. A la crise de l'accueil s'est ajoutée la crise sanitaire : la crise a agi comme un miroir grossissant.

Et la crise sanitaire dans tout ça ?

Avant la crise, l'on ne parlait que de la frontière turque.

Le refoulement vers la Turquie d'exilés venus de Syrie, d'Afghanistan, de Lybie s'est déroulé de manière brutale et désormais, le silence est total. Où sont-ils ?

Le non-traitement de l'asile est la règle dans plusieurs régions du monde : de guerre lasse, faute de pouvoir déposer une demande formelle, les personnes décident de prendre les routes de la Méditerranée, par mer ou par voie terrestre.

Une grande hypocrisie : la main d'œuvre ukrainienne pour ramasser des asperges en Allemagne et des fraises en Espagne ne conduit pas à une certaine ouverture au marché du travail. Plus on ferme l'immigration de travail et familial, plus les gens sont tentés de demander l'asile car c'est la seule façon de tenter d'entrer dans l'UE de manière légale (bien que les chances soient minces). Il y a une très grande difficulté du « tri » selon la terminologie des États membres devant l'afflux des demandes d'asile. La politique européenne est à faire évoluer pour clarifier les profils des demandes : les demandeurs d'asile, les migrants économiques.

LA PANDÉMIE EN PRISON : TÉMOIGNAGE

*Par Anne Lecu,
médecin à la prison des femmes de Fleury-Merogis (Paris, France)*

Lors du début de l'épidémie de Covid-19, les journaux nous ont montré des débuts d'émeutes dans nos prisons, en Italie, puis un peu en France. Il faut imaginer le désarroi des personnes détenues, apprenant que les parloirs allaient être supprimés. L'enfermement, la proximité et le sentiment d'abandon sont de puissants moteurs de révolte. Au début nous avions tous la hantise d'un effet « Diamond Princess » du nom du paquebot contaminé au large des côtes japonaises au début de l'épidémie.

Pourtant il semble que les efforts conjugués des magistrats pour libérer les personnes en fin de peine, des surveillants et des soignants (très présents), qui ont su en tout cas là où je travaille, coordonner leurs efforts aient permis que les dispositions sanitaires extérieures s'appliquent avec la même équité à l'intérieur afin que l'accès aux soins de tous soit respecté. Le résultat, provisoire sans doute, est une diminution du nombre de détenus que nous n'avions pas connue depuis longtemps.

Au bout du compte, les prisons ont été remarquablement calmes. Il est trop tôt sans doute pour retenir quelque chose de cet événement considérable qui brouille les cartes et les lignes de partages : nous étions tous concernés et les détenus ont parfaitement accepté les contraintes qui leur ont été imposées.

L'incertitude demeure pourtant pour les détenus étrangers qui ignorent si, lors de leur libération, ils auront un avion pour retourner dans leur pays. Comme à l'extérieur, la « seconde vague » risque de ne pas être virale, mais psychiatrique.

Aujourd'hui à l'hôpital, ce sont les troubles dépressifs, d'angoisse, et les décompensations psychiques graves qui font déborder l'hôpital psychiatrique déjà bien vulnérable. Et nous savons bien que la misère sociale est un des plus puissant facteur de risque, voir le plus puissant facteur de risque de retour en prison.

Par ailleurs, en France, une ligne téléphonique (un numéro vert) a été ouvert afin que les détenus puissent téléphoner à des aumôniers qui ne pouvaient plus rentrer. Je ne suis pas directement concernée par cela, mais je sais que c'est une riche idée qui mériterait d'être prolongée !

Je retiens de tout cela que la population générale, bien au-delà de nos frontières, aura fait un peu l'expérience de l'enfermement, avec ce que cela génère d'angoisse, de tête vide, d'impossibilité de suivre de façon cohérente deux idées, de difficultés à se situer dans le temps. Si seulement nous pouvions collectivement retenir de cela que l'enfermement est toujours un drame et ne pas l'imposer au-delà du strict nécessaire à ceux d'entre nous qui ont commis des délits non graves !

RENCONTRE DES PROMOTEURS JP D'EUROPE ET DU MOYEN ORIENT

28 juin 2020

Xavier Gomez,

promoteur Justice et Paix pour l'Europe et le Moyen-Orient

ACCORDS ET PLAN D'ACTION 2020-2021

- 1** Communication : Nous ajouterons des collaborations pour le bulletin d'information JP-Europe : Richard Finn, Stephen, Ivan et Alessandro s'engagent à envoyer des nouvelles, de courts articles ou des réflexions, et Xavier assurera la coordination. En septembre, il leur enverra un calendrier pour préciser les dates de leur participation.
Nous avons convenu de maintenir le groupe WhatsApp, mais pas pour promouvoir les discussions, mais pour nous tenir informés des activités que nous développons dans nos provinces, pour communiquer des nouvelles, des avis, etc.
- 2** Formation : Nous veillerons à ce que l'enseignement social de l'Église soit en quelque sorte intégré dans les Ratios Studiorum et Formationis de nos provinces. Nous réfléchirons également à la manière d'aider les plus jeunes et les communautés de frères à se connecter aux défis de la réalité sociale qui les entoure afin de répondre à ces défis en tant que prédicateurs de bonnes nouvelles. Nous essaierons de faire en sorte que les frères engagés dans des campagnes pro-vie s'ouvrent à l'engagement dans d'autres dimensions de l'enseignement social de l'Église en rapport avec la JP. Nous continuerons à promouvoir toutes les plateformes de formation à notre disposition.
- 3** Processus de Salamanque : Nous convenons d'organiser un webinaire le 2021 pour commémorer le cinquième anniversaire de Laudato Si et pour promouvoir cette encyclique. Nous nous sommes mis d'accord sur une équipe pour concevoir cet événement : Richard, Alessandro, Marc, Stephen et Xavier. Nous essaierons d'intégrer l'aide de Luke Thomas et son expérience à l'ONU-Genève. Pour ce webinaire, nous intégrerons les suggestions reçues sur les sujets ou les liens à aborder (migrants, expérience au Bénin, etc.).

Nous utiliserons la préparation du webinaire sur Laudato Si pour connecter les centres et les projets qui produisent une réflexion, une pensée ou un enseignement liés aux défis de la réalité sociale tels que les migrations, le changement climatique, la dignité, etc... (Pistoia, Institut Las Casas, Institut Simirona, Observatoire des droits de l'homme-Madrid).

Nous avons également convenu de dresser une liste des frères qui sont aumôniers de prison en Europe, à partir de septembre, afin d'essayer de les mettre tous en contact les uns avec les autres et avec d'autres initiatives autour des prisons sur lesquelles travaille le groupe de travail de l'ONU-Vienne (Tobias Krachler).

- 4** Mois dominicain pour la paix : Nous attendons que Petro nous envoie le matériel, la documentation sur le Mois dominicain pour la paix Ukraine 2020 et ensuite nous verrons si nous pouvons proposer une action commune symbolique pour la région européenne qui s'ajoutera aux activités que chaque province peut réaliser, ou qui contribuera à motiver les provinces et la Famille dominicaine.
- 5** Réunion des promoteurs en face à face et virtuelle : Nous avons convenu de maintenir, si les conditions sanitaires le permettent, la réunion annuelle des promoteurs. Nous essaierons de l'organiser à Pistoia en juin 2021. Mais en même temps, nous avons décidé que lorsque cela sera nécessaire, nous nous réunirons en ligne.

NOUVELLES DE JP INTERNATIONAL

*Par Marie MONNET,
promotrice Justice et Paix pour l'Europe et le Moyen-Orient*

Préambule

Chaque promoteur représente sa « région » du monde au sein de la Commission Internationale Justice et Paix. Celle-ci se réunit chaque année. Il existe ainsi deux promoteurs pour l'Europe et le Moyen-Orient, deux promoteurs pour l'Asie-Pacifique, deux promoteurs pour l'Amérique du Sud, deux promoteurs pour l'Amérique du Nord et le Canada, deux promoteurs pour l'Afrique

En 2020, la rencontre de la Commission Internationale est prévue à Genève (Suisse), si les conditions sanitaires le permettent. La Commission est présidée par les Promoteurs Généraux Justice et Paix, fr. Mike DEEB, dominicain de la Province d'Afrique du Sud et Cecilia Espenilla, dominicaine des Philippines.

Bref tour d'horizon international, avec des nouvelles venues des autres continents

Un nouveau promoteur en octobre 2020

« Chers amis, j'ai le plaisir de vous annoncer que le Maître de l'Ordre a nommé le frère Aniedi Okure pour me succéder en tant que Promoteur général de Justice et Paix et délégué permanent de l'Ordre auprès des Nations unies. Il me succédera à la fin de mon mandat, le 25 octobre. Le frère Aniedi est nigérian, il vit aux Etats-Unis depuis de nombreuses années ». Communiqué du 20 juin 2020 de fr. Mike Deeb

Biographie de fr. Aniedi Okure

Le frère Aniedi Okure est un prêtre dominicain et le directeur exécutif de l'Africa Faith & Justice Network (AFJN) à Washington DC. Il est également

membre de l'Institute for Poli Research (IPR) de l'Université catholique d'Amérique. Il siège au conseil d'administration de Jubilee USA et est le coordinateur de la conférence Africa Track of the Ecumenical Advocacy Days (EAD). Auparavant, il a travaillé au bureau des migrations et des réfugiés et a organisé des séminaires sur les compétences interculturelles pour les professionnels immigrés. Pendant environ sept ans, il a été coordinateur des ministères ethniques à la Conférence des évêques catholiques des États-Unis. Alors qu'il était à l'USCCB, il a rassemblé des prêtres et des religieux africains pour former la coalition de la Conférence africaine du clergé et des religieux catholiques aux États-Unis (ACCCRUS). Ses services pastoraux au Nigeria, en République démocratique du Congo et aux États-Unis comprennent le poste de directeur associé du ministère sur le campus de l'université d'Ife, l'aumônier de la Fédération nationale des étudiants catholiques, de la paroisse St. Ambrose de Boston, de l'église St. James de Davis et l'aumônier des sœurs de Ss Cyril et Methodius de Danville, ainsi que l'aumônier de l'hôpital Geisinger de Danville, en Pennsylvanie.

Il a également été vicaire provincial de sa province dominicaine pour l'Amérique du Nord et les Caraïbes ; il a enseigné à l'université Obafemi Awolowo, au Nigeria, à l'université de Californie Davis, à l'université George Washington, à l'université catholique d'Amérique et à l'université Loyola Marymount de Los Angeles.

Actuellement, il dirige les efforts du réseau Africa Faith & Justice Network en matière de formation, de renforcement des capacités et de constitution de coalitions d'organisations de la société civile basées sur l'Évangile et l'enseignement social catholique, et les mobilise pour promouvoir une gouvernance juste et le bien commun, la transparence et la responsabilité, les droits de l'homme et la solidarité humaine dans toute l'Afrique. Aniedi a fait ses études universitaires à l'Institut Dominicain d'Ibadan, à la Faculté Catholique de Kinshasa, à l'Université d'Ife, à l'Université de Boston et à l'Université Catholique d'Amérique. Il est titulaire d'une maîtrise en religion et culture, d'une maîtrise en sciences sociales avec concentration sur les organisations de mouvements sociaux et politiques, et d'un doctorat en sociologie.

Il est l'auteur et le co-auteur de plusieurs ouvrages, notamment *International Priests in America* (2006), *African and Caribbean Catholics in the United States* (2008) et "Intercultural Competencies" dans F. Ortiz et G. McGlone, ed. (2015), *To Be One in Christ: Intercultural Formation and Ministry*. Il est fréquemment invité par les médias, notamment par le programme télévisé Voice of America (VOA), Straight Talk Africa, les chaînes de télévision et la radio publique nationale.

COVID-19 et POPULATIONS INDIGENES (ONU, NEW-YORK)

La Délégation de l'Ordre des prêcheurs aux Nations-unies (bureau de New-York) a contribué au «Rapport de l'Assemblée générale des Nations-Unies sur les droits des populations indigènes», spécialement

dédié à l'impact du Covid-19 sur ces peuples. Cette contribution comporte six pages et peut être communiquée en anglais à ceux et celles qui souhaitent en prendre connaissance. De même, un état des lieux « Amazon et Covid-19 » de trois pages est partagé par les délégués aux Nations-Unies. Pour les obtenir, merci d'écrire à justiceandpeaceeurope@gmail.com

Poursuites juridiques en Floride contre une compagnie sucrière de Santo Domingo

Ce 17 juin 2020 un article fait le point sur les poursuites juridiques engagées par les Dominicains pour la Justice et la Paix (Ordre des prêcheurs aux Nations-Unies, Mme Laurence Blattmer) devant un tribunal américain de Floride, contre la compagnie sucrière Central Romana, en République Dominicaine.

« Un procès intenté en janvier contre la Fanjul Corporation devant le tribunal du district sud de la Floride vise à réparer la perte de biens subie par 60 familles en janvier 2016. C'est alors que la compagnie sucrière Central Romana a forcé les familles à quitter leurs terres dans la province d'El Seibo en République dominicaine. Bien que l'affaire soit actuellement en suspens dans l'attente de la signification de Central Romana, elle pourrait créer un précédent pour les sociétés multinationales impliquées dans des violations des droits de l'homme »

[Lire l'article complet en anglais](#)

LA CELEBRATION DE L'ENCYCLIQUE LAUDATO SI A TRAVERS LA MEDITATION DE NEIL MITCHELL (Afrique du Sud)

La promotrice pour la Justice et la Paix du continent africain (Sr Mary Tuck) partage avec nous la méditation de Neil Mitchell.

[Lire l'article complet en anglais](#)

UNE SEMAINE DOMINICAINE POUR LA JUSTICE ET LA PAIX AU VENEZUELA

Les Dominicains pour la Justice et la Paix au Venezuela ont organisé une semaine de prière du 24 au 30 mai 2020 autour de grandes figures dominicaines, défenseurs des droits humains.

UN SEMINAIRE EN LIGNE (WEBINAR) EN ARGENTINE

Le 23 mai 2020, les Dominicains pour la Justice et la Paix en Argentine (Teresa Tenti) ont organisé un webinar – séminaire en ligne – pour célébrer les 5 ans de l'encyclique Laudato Si.

« A LA MAISON OU DANS LES RUES, NOUS VOULONS RESPIRER » (BRÉSIL)

Les Dominicains du Brésil pour la Justice et pour la Paix (Fr. Jose Fernandes Alves) ont organisé une campagne internationale jusqu'au 24 juin 2020, en réaction à la mort brutale du citoyen américain George Floyd.

[Voir la vidéo en ligne](#)

UNE REACTION A LA LOI ANTI-TERRORISME AUX PHILIPPINES

Les Dominicains pour la Justice et la Paix aux Philippines réagissent le 6 juin 2020 à la loi anti-terrorisme Bill qui vient d'y être adoptée.

[Lire la déclaration en anglais](#)
(post Facebook du 6 juin 2020)

NOUVELLE PROMOTRICE POUR LA JUSTICE ET LA PAIX AUX USA ET CANADA

Alors que nous saluons très chaleureusement sister Marcelline Koch, nous accueillons la nouvelle promotrice pour la Justice et la Paix aux USA et au Canada : sr Reig McKillip.

DROITS HUMAINS ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

La délégation de l'Ordre aux Nations-Unies (bureau de Genève) a co-organisé un Webinar (séminaire en ligne) le 17 juin 2020 avec différentes ONG actives dans la sphère des Nations-Unies, réunissant un panel d'intervenants, hommes et femmes de terrain et universitaires. Le webinar a été enregistré et est disponible sur You Tube. Cet événement sera suivi de deux autres séminaires en ligne.

[Revoir le Webinar](#)

COURS EN LIGNE

Ces formations 100% en ligne sont proposées en partenariat avec DOMUNI-UNIVERSITAS, l'université dominicaine internationale :

www.domuni.eu

Cliquez sur chaque titre pour accéder en ligne au descriptif de chaque cours.

COURS EN FRANÇAIS

**DROIT INTERNATIONAL
HUMANITAIRE**

**LA NON-VIOLENCE, HISTOIRE,
THÉORIE ET PRATIQUE**

**DROIT INTERNATIONAL DES
RÉFUGIÉS**

**A LA SOURCE DU DROIT
INTERNATIONAL**

**LES THÉORIES DE LA
RECONNAISSANCE**

**LA JUSTICE SOCIALE CHEZ LES
PROPHÈTES**

**INITIATION A LA DOCTRINE
SOCIALE DE L'EGLISE**

**DROIT INTERNATIONAL DES
DROITS DE LA PERSONNE**

**DROIT RÉGIONAL ET
INTERNATIONAL RELATIF AUX
DROITS DE L'ENFANT ET LA
MISE EN OEUVRE**

**LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT DANS LES
CONFLITS ARMÉS**

DOCTRINE SOCIALE DE L'EGLISE

**LES FEMMES DANS LES
PÉRIODES DE POST-CONFLIT :
ANALYSE DES GRANDS ENJEUX**

**CE QUE LES PHILOSOPHES
DISENT DU VIVRE-ENSEMBLE**

ECO-THÉOLOGIE

**HISTOIRE ET ENJEUX ETHIQUES
DE LA MONDIALISATION**

DROIT INTERNATIONAL PÉNAL

LA LIBRE CIRCULATION

**INTRODUCTION AU DROIT
INTERNATIONAL PUBLIC**

DU DEVOIR DE DÉSOBÉIR

DIEU MIGRANT



COURS EN ANGLAIS

**HUMAN RIGHTS 1
INDIVIDUAL AND GROUP RIGHTS**

SOCIAL POLITICAL PHILOSOPHY

**CRITICAL ANALYSIS OF THE
MODERN THEORY OF HUMAN
RIGHTS: LACK OF A COHERENT
THEORETICAL FRAMEWORK**

INTERNATIONAL CRIMINAL LAW

**INTERNATIONAL
HUMANITARIAN LAW**

**POLITICAL PHILOSOPHY: AN
INTRODUCTION**

**HUMAN RIGHTS 2
A CHRISTIAN VIEW**

CATHOLIC SOCIAL TEACHING

**INTRODUCTION TO
INTERNATIONAL HUMAN
RIGHTS LAW:
THEORY AND PRACTICE**

INTERNATIONAL PUBLIC LAW

**JOHN LOCKE'S EPISTEMOLOGY
AND POLITICAL PHILOSOPHY**

**INTRODUCTION TO
PHILOSOPHY OF LAW**

COURS EN ITALIEN

En partenariat avec la Faculté de sciences sociales de l'Angelicum de Rome.

**INTRODUZIONE ALLA DOTTRINA
SOCIALE DELLA CHIESA**

ETICA DELLE MIGRAZIONI

**ETICA DELL'INTELLIGENZA
ARTIFICIALE**

**INTRODUZIONE ALL'ETICA
POLITICA**

I DIRITTI UMANI

ETICA DELLA CURA

ETICA ECOLOGICA



COURS EN ESPAGNOL

DOCTRINA SOCIAL DE LA IGLESIA

LA TEOLOGÍA DE BARTOLOMÉ DE LAS CASAS

FILOSOFÍA MORAL Y POLÍTICA

**LOS DOMINICOS Y AMÉRICA:
ALGUNOS PERSONAJES
DESTACADOS**

LA ESCUELA DE SALAMANCA

MISIONOLOGÍA DOMINICANA



INSCRIPTION

Des bourses sont possibles pour les participant-e-s dominicain-e-s pour l'inscription aux cours et aux séminaires.

Merci d'écrire à **JPIC@domuni.eu**



JUSTICE
& PEACE

EUROPE - MIDDLE EAST